Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GRAND CONSEIL

Contribution des communes à la facture sociale : Proposition alternative de la commission (2 novembre 2001)

La commission du Grand Conseil chargée d'étudier les mesures d'accompagnement du budget de l'Etat pour 2002 a étudié le projet du Conseil d'Etat de " rattrapage " par les communes de leur contribution à la facture sociale 2001. Elle propose une solution alternative, selon laquelle la contribution des communes, actuellement fixée à un tiers de la facture totale du canton, passerait progressivement, en trois ans,

à 50 %.

La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner l'exposé des motifs et projet de décret sur les mesures d'accompagnement du budget a tenu sa 3e séance vendredi après-midi, 2 novembre.

Elle a étudié les incidences financières de la proposition qu'elle a demandée au Conseil d'Etat d'étudier lors de sa séance du 23 octobre 2001. Elle a adopté les modifications

législatives visant à la répartition de la facture sociale de la manière suivante :

- 2002 : 40 % pour les communes et 60 % pour l'Etat, soit une hausse de 50 millions à la charge des communes.

- 2003 : 45 % pour les communes et 55 % pour l'Etat, soit une hausse de 91 millions à la charge des communes.

- 2004 : 50 % pour les communes et 50 % pour l'Etat, soit une hausse de 135 millions à la charge des communes.

La commission invite le Conseil d'Etat à se rallier à cette proposition.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 novembre 2001

Michel Mouquin, député, président de la commission, 021/ 881 20 86